

Monsieur le Président de la République, défendez aussi les droits des peintres, sculpteurs et autres artistes plasticiens !

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur le droit de suite et nous nous inquiétons de la position que va adopter l'Etat français. C'est pourquoi, nous, artistes plasticiens, peintres, sculpteurs, photographes ou héritiers de ces artistes, voulons vous alerter afin que la France, premier pays à reconnaître ce droit en 1920, suivi en cela par plus de 60 pays, défende ce droit si particulier et si important pour nous.

Le droit de suite est le premier des droits d'auteur pour les créateurs de nos professions. Il nous permet de recevoir un – faible – pourcentage sur les ventes de nos œuvres par les marchands d'art, sociétés de ventes aux enchères ou galeries et ce, du vivant de l'artiste et durant 70 ans après sa mort. Contrairement aux autres créateurs, qu'ils soient écrivains, compositeurs ou auteurs de films, les plasticiens vivent, non pas des droits de reproduction, mais des ventes de leurs œuvres puis du droit de suite qui leur est associé.

Or, les marchands d'art se sont mobilisés depuis quelques années pour obtenir sa disparition ou, à tout le moins, son affaiblissement en demandant la généralisation et la pérennisation du régime dérogatoire qu'ont obtenu les Britanniques, lorsque le droit de suite a été étendu à toute l'Europe grâce à la directive européenne de 2001, à savoir de priver les héritiers d'artistes de ce droit. Une telle revendication a malheureusement été relayée par le garde des Sceaux le 8 octobre 2010 puis par le ministre de la Culture et de la Communication le 18 octobre en présence des professionnels du marché de l'art.

Le 19 janvier dernier, vous avez eu des paroles fortes pour défendre le droit d'auteur : « Le jour où on ne rémunère plus la création, on tue la création ». Cela est vrai pour tous les créateurs !

Monsieur le Président, l'amputation du droit de suite serait totalement injustifiée et injuste.

Injustifiée car le droit de suite ne représente que 0,37% des ventes aux enchères d'art, et encore bien moins en ce qui concerne les galeries, ce qui est bien trop peu pour que l'on puisse l'accuser d'entraver le bon développement du marché de l'art. Faut-il rappeler qu'en France le secteur des enchères d'œuvres d'art a crû de 28 % entre 2007 et 2009 et de 40% en 2010 pour les 10 plus grosses sociétés de vente ? Et il est très intéressant de souligner que dans le même temps le marché de l'art en Suisse et aux Etats-Unis, pays qui ne connaissent pas le droit de suite, a chuté de 44% et 50% ! D'ailleurs, les artistes américains sont aujourd'hui fortement mobilisés pour obtenir le droit de suite. Certes la Chine a remplacé Paris comme 3^{ème} place mondiale de l'art. Mais qui peut sérieusement soutenir que le droit de suite y serait pour quoi que ce soit lorsqu'on constate la place de la Chine en matière de PIB ou de nombre de milliardaires ?

Que représente le droit de suite, payé par les vendeurs, comparé aux frais pratiqués par les sociétés de vente ? Quant aux galeristes, faut-il rappeler qu'en compensation du droit de suite, leurs cotisations à la sécurité sociale des artistes ont été diminuées des deux tiers, soit bien plus que le montant qu'ils acquittent pour ce droit ?

Injuste ensuite car le droit de suite est une composante à part entière de l'héritage qu'un artiste laisse à sa famille, étant souligné que, sauf cas exceptionnels, les héritages constitués de fonds d'ateliers mirifiques ne sont que des mythes. Au nom de quel intérêt supérieur, faudrait-il exproprier les familles d'une partie de cet héritage au moment où, puisque le marché de l'art est ainsi fait, la cote des œuvres est souvent supérieure à ce qu'elle fut du vivant de l'artiste ? Injuste car en 2001, le droit de suite a été plafonné à 12 500€, ce qui est déjà une amputation grave et inédite ! Quelle autre profession, artistique ou

non, voit ses revenus ainsi limités ? Injuste car les commissaires-priseurs prétendent que le droit de suite bénéficierait à « deux ou trois familles », c'est totalement faux, il bénéficie à des milliers d'artistes et d'ayants droit. Et quand bien même, en miroir, le marché n'est-il pas dominé par « deux ou trois » maisons de ventes? Injuste enfin car le droit de suite n'est que la juste reconnaissance que le marché de l'art doit aux artistes et à leurs familles.

Monsieur le Président, les créateurs ne vivent pas de l'air du temps et ne se payent pas de bonnes paroles. Vos déclarations de défense de la création et des droits d'auteur contre le piratage numérique ne peuvent être accompagnées de prises de position de l'Etat français qui feraient des plasticiens des auteurs de seconde zone en leur ôtant la durée de protection prévue pour les autres catégories d'auteurs.

Le marché de l'art va bien, les artistes moins bien, toutes les études socio-économiques en témoignent. Si vous souhaitez renforcer ce marché, ne le faites pas au détriment des artistes et de leurs ayants droit, et aidez-les pour que les Britanniques appliquent le droit de suite à tous le 1^{er} janvier 2012.

C'est pourquoi nous souhaitons témoigner de l'attachement profond que les artistes et leurs héritiers ont pour le droit de suite et vous demander solennellement que la France, pays pionnier, continue de soutenir ce droit tel qu'il est prévu par la directive de 2001, qui a déjà fait l'objet d'importantes concessions des artistes (seuil rehaussé, taux abaissés, plafonnement) dans la droite ligne de vos déclarations et de vos engagements aux côtés des créateurs et pour la défense du droit d'auteur, le droit de tous les auteurs.

15 Février 2011,

Artistes

Eduardo ARROYO
Enki BILAL
Christian BOLTANSKI
Mark BRUSSE
Daniel BUREN
Robert COMBAS
Henri CUECO
Hervé DI ROSA
Christian JACCARD
Peter KLASSEN
Georges MATHIEU
Annette MESSAGER
Pierre PEYROLLE
Ernest PIGNON-ERNEST
Bernard RANCILLAC
Jean-Pierre RAYNAUD
Pierre SOULAGES
Ousmane SOW
Sam SZAFRAN
Hervé TELEMAQUE
Xavier VEILHAN
ZAO WOU KI

Successions

Bernard BUFFET
CESAR
Marc CHAGALL
Simon HANTAÏ
Jean HELION
René MAGRITTE
Alfred MANESSIER
Joan MIRÒ
Serge POLIAKOFF
Willy RONIS
Niki de SAINT PHALLE
Nicolas de STAËL
Kees VAN DONGEN